



ILE MOLÈNE

Cette île, qui est l'ancienne *Mediona insula* citée dans la Vie de saint Paul Aurélien, par Wurmonoch, a été évangélisée par saint Ronan, et on y montre, près du calvaire, un puits qui porte son nom. Saint Ronan est le patron de l'île, avec Notre-Dame, qui possédait autrefois dans le cimetière une chapelle, dont le Recteur et les habitants demandaient la reconstruction, vers 1780, à Monseigneur de Baupréau, intendant de la Marine, à Brest, « disant qu'il y avait précédemment une petite chapelle dans le vieux cimetière, dédiée à la très Sainte Vierge objet de leur devotion et que des marins invoquent particulièrement comme étoile de la mer, il doivent d'autant plus voir réédifier ce petit temple où ils avoient coutume de réunir leur culte et leurs vœux, que sans cela n'ayant pas un seul oratoire dans l'isle ils n'ont aucun lieu pour former le but de leurs processions particulièrement de celle qui se fait d'après le vœu de Louis XIII à l'Assomption et de celle de la Fête de Dieu. Il convient d'ailleurs qu'il y ait

un endroit ou lors des enterrements on puisse pendant les prières mettre le prêtre et les assistants et même le corps à l'abry, enfin si par quelque accident imprévu occasionné ou par la foudre ou par la tempête on ne pouvoit pas célébrer à l'autel de la paroisse, il se trouveroit un endroit decent pour célébrer l'auguste sacrifice de la messe. Ce considéré qu'il vous plaise accorder une demande également fondée par la piété et par la nécessité, faite par de pauvres habitants toujours prêts à sacrifier et à exposer leur vie pour le service du Roy et venir au secours de ses sujets que les différents événements de la mer jettent au milieu des écueils qui entourent leur île, et ferez justice. Si vous avez la bonté de leur faire délivrer les bois conformément à l'état cy joint sans lesquels ils n'ont aucun moyen d'exécuter ce qu'ils se proposent, ils continueront leurs vœux pour votre précieuse conservation. »

Vers 1610, Michel Le Nobletz, revenant de l'île d'Ouessant, s'arrêta à Molène. Il y fut reçu comme un ange du ciel, nous dit le Père Maunoir, et s'étant mis à prêcher les marins jusque dans leurs barques, ceux-ci l'entendant parler des vérités éternelles et des douleurs que Notre Seigneur avait endurées pour leur obtenir le pardon de leurs péchés, furent attendris jusqu'aux larmes, et prirent les cordages de leurs bateaux pour s'en donner la discipline.

Le Père Maunoir venait à son tour donner la mission à Molène en 1640, au mois de Juillet ; au bout de huit jours, il laissa l'île toute transformée. Une enfant de Catherine Marrec, absolument sourde, ayant fait un acte de foi à la divinité du Christ, parvint à écouter les prédications et à entendre la voix du prêtre au confessionnal.

Un vieillard aveugle, septuagénaire, recouvra également la vue, après un acte de foi au Christ Dieu.

L'île Molène était un prieuré cure dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu. Le prieur était un religieux bénédictin, dont le revenu n'atteignait pas cent livres ; mais le soin des âmes était confié à un vicaire perpétuel ou recteur, dont les ressources étaient vraiment insuffisantes ; on en pourra juger par la réponse de M. Bégoc, recteur de l'île, à Mgr de la Marche, à propos de l'enquête sur la mendicité en 1774 :

« 1^o Que d'environ soixante petits ménages qu'il y a dans cette île, il n'y a que deux ou trois qui soient un peu à leur aise ; tous les autres sont dans la plus grande misère, pour ne pas dire dans l'extrême nécessité ;

« 2^o La source de leur misère ne provient que de la petitesse de l'île qui n'est pour bien dire qu'un rocher dont on parcourt la circonférence en moins d'une demi-heure, et qui par conséquent ne fournit du blé à la plus grande partie des habitants que pour trois à quatre mois de l'année.

« Des personnes les plus dignes d'aumône, et de compassion qu'il y a dans cette île, sont environ deux douzaines de pauvres veuves surchargées d'enfants qui sont presque nus, et n'ont pas en vérité un morceau de pain à manger, et ce qui met le comble à leur misère, c'est que personne n'est en état de leur en donner. Je les vois assés souvent avec beaucoup de douleur, ces petits pauvres orphelins manger des poissons pourris, et des choux crus, n'ayant pas autre chose à manger : il faut encore joindre à ces derniers environ une quarantaine de vieilles gens estropiés, insensés, octogénaires et au delà, dont une grande partie sont alités, et n'ont également aucune ressource. Les gens même les plus vigoureux de l'île, qui ne vivent ordinairement que de la pêche, ont mille peines à vivre par la cherté des denrées, et par le peu d'émolument qu'ils retirent de leur pêche pour la diffi-

culté d'aller à Brest dont ils sont éloignés de 9 a 10 lieues.

« Enfin quel moyen de supprimer l'indigence, et la misère de tant de pauvres honteux, puisqu'il n'y a ici ni hôpital, ni quête, ni aucun fonds pour les soulager, je n'en vois pas d'autre, Monseigneur, que la bienveillance, et la libéralité du prince que la divine Providence nous a donné, et celles des seigneurs, et Messieurs très nobles, et très distingués qui composent ses Etats. La triste situation de ces pauvres habitants qui sont les meilleurs marins que l'on puisse trouver, méritent de leur part, et de la vôtre, Monseigneur, une attention d'autant plus particulière, qu'ils affrontent tous les dangers de la mer qui les environne, et exposent très souvent leur vie dans les tems les plus affreux pour sauver, et mener à bon port les vaisseaux, et les batiments tant du Roy, que des marchands, qui feroient inmanquablement naufrage sur les côtes escarpées, et aux environs de ces isles sans leur adresse, et leur secours.

« Après ces considérations, je vous supplie, Monseigneur, d'avoir pitié de votre pauvre peuple qui crie, et qui gemit de misère ; je suis très persuadé qu'il n'y a aucun endroit dans votre diocèse aussi depourvu de vivres que celui-ci. Ils viennent chez moi, ne pouvant plus, pleurer et dire qu'ils meurent de faim aussi bien que leurs enfans ; je leur ai donné plus d'une fois le pain qui étoit sur ma table sans avoir un autre. Mais les malheurs du peuple font aussi la pauvreté du prêtre. Je n'ai eu en tout que 30 boisseaux d'orge, mesure de Brest, pour dixme qui seront bientôt épuisés. Que feront donc ces pauvres malheureux jusqu'à la fin de l'année ? Nous n'avons personne à qui nous adresser, et qui s'intéresse pour nous, que vous seul, Monseigneur ; s'il vous est possible pendant la tenue des Etats de nous procurer quelque soulagement soit du blé, soit quelque somme d'argent par an

pour en avoir, ce sera une nouvelle obligation pour nous de prier Dieu pour votre conservation. »

Mgr de la Marche fut touché de cet état et, dès lors, il prépara un travail d'ensemble pour établir une plus juste proportion des revenus des paroisses. Il demanda à chaque Recteur quelles étaient exactement ses ressources réelles, et quelle augmentation lui serait nécessaire pour que son état fût convenable. A cette demande, M. Oaléneur, recteur de Molène, avait répondu le 22 Mars 1786 :

« La dîme, je ne l'ai évaluée qu'à 150 livres (et encore je n'ai pas réalisé cette somme cette année). Je crois qu'avec 490 livres il y aurait assez d'aisance ; cependant, je crains de mettre trop peu, parce que, comme vous savez, sur ce rocher il n'y a que le Recteur qui soit dans le cas d'exercer l'hospitalité, et il y passe bien du monde. Pour retirer ses provisions de la grande terre, quand il faut fréter un bateau, ce qui m'est arrivé bien souvent, il me coûte 6 livres pour envoyer au Conquet, et 18 livres pour Brest. »

Sur cette réponse, Monseigneur établit l'état suivant, qu'il devait adresser aux Etats :

« 1786.

ILE MOLENNES

« Présentateur : l'Ordinaire ;

« Nombre des habitants : 167 ;

« Décimateur : le seul Curé ;

« Revenu en dîmes 150 livres ;

— en fondations . 42 — ;

« Revenu net 192 livres. »

« Il est évident qu'un curé ne peut pas vivre avec ce revenu, ni convenablement ni absolument. Cependant, celui de Molennes a une subsistance misérable et précaire :

« 1^o Par la distribution du tabac pour l'isle, que la *ferme* lui a confiée de tout temps et qu'il fait faire chez lui par un domestique. Le tabac, qui est taxé à 3 livres 2 sols pour tout le Royaume, ne l'est qu'à 20 sols pour les isles de Ouessant et de Molennes et est payé à 12 sols pour le Recteur, qui a 8 sols par livre pour les frais du transport, du déchais et du débit ;

« 2^o Par la part que lui donnent les iliens aux bienfaits du port de Brest, qui nourrit les iliens une partie de l'année.

« On conçoit que cette manière d'exister à laquelle un curé est réduit par nécessité, est bien fâcheux.

« Ce curé est seul dans cette isle, à dix lieues de Brest, et ces iliens manqueraient de tout secours spirituel, si l'on n'avait soin de retirer ce Curé au bout de peu de temps, pour lui donner une meilleure place ; malgré cela, ils y sont exposés, car il est difficile de trouver une bonne volonté jointe au mérite, et qu'il faut l'un et l'autre pour occuper une place par elle-même importante, parce qu'il est comme gouverneur de l'isle et que tous les ordres du Roi lui sont adressés.

« Il faudrait assurer au moins à ce curé un sort de six ou sept cents livres en sus de ce qu'il a de fixe, et le décharger de la distribution du tabac, et le soustraire à la nécessité de recevoir des secours de ses iliens.

« Vu la disette de bénéfices simples dans le diocèse, il serait nécessaire que le Roi vînt au secours de cette isle par l'union de quelque bénéfice à sa nomination.

« S'il cesse d'y avoir un curé dans l'isle, qui n'est qu'un banc de sable entouré de rochers, on ne pourra y conserver les habitants, marins intrépides, à la position desquels est attaché le salut des vaisseaux du Roi et de la marine marchande, dans un passage aussi dangereux et aussi fréquenté.

« Le passage n'est ni aussi difficile ni aussi dangereux que celui d'Ouessant. Cependant, il est interrompu pour les bateaux pendant une partie de l'année.

« Il serait possible d'y réunir une partie du prieuré de Lampaul-Plouarzel.

« Cette isle est à son cinquième curé depuis environ douze ans. »

La Révolution arriva avant que le sort du Recteur et de ses iliens pût être amélioré.

PRIEURS DE L'ILE MOLÈNE

- 1636. Claude Marion, religieux de Saint-Mathieu.
- 1685. Guillaume Le Guével ; résigne.
- 1685-1705. Hamon Hérault, nommé par Rome.
- 1705. A la mort de M. H. Hérault, Guy-Pr^e du Fresne.

VICAIRES PERPÉTUELS

- 1636. Olivier Cadiou, décédé.
- 1636. Pierre Belloza, de Plouarzel.
- 1685. Décès de Hervé Le Rest.
- 1685. René Stéphan.
- 1722. Jean Lamour ; résigne.
- 1722. Yves Olivier.
- 1736. Jacques-Marie Quain ; se démet.
- 1736. Gabriel Cloatre.
- 1758-1764. Clet-Mathurin Talec ; se démet.
- 1764-1774. Jacques Joly ; se démet.
- 1774. Joseph Bégoc.
- 1785. Laurent-Marie Oaléneur, de Quilbignon. Il refusa le serment en 1791 ; mourut avant la fin de la Révolution.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1809. Jean-Joseph Menguy, de Lanrivoaré.
 1809-1810. Yves Provost, de Guilers-Brest ; né en 1754.
 1810-1819. Etienne Ségalen, de Plouédern.
 1820-1823. Hervé Pouliquen, de Recouvrance.
 1824-1834. Théophile-Amable Le Gléau, d'Ouessant.
 1834-1840. Joseph-Marie Miniou, d'Ouessant.
 1840-1847. Joseph-Marie Peton, de Porspoder.
 1847-1849. Jean-François Le Roux, de Taulé.
 1849-1852. Jean Salaün, d'Irvillac.
 1852-1856. François Cloarec, de Mespaul.
 1856-1859. Jean Floc'h, de Guiclan.
 1859-1865. Paul Péron, de Guipavas.
 1865-18... Pierre Querné, de Carantec.
 1884. Yves Savain, de l'île de Batz.
 1884-1885. Jean-Noël Thymeur, de l'île de Sein.
 1885-1887. Guy Laurent, de Morlaix.
 1887-1892. Nicolas Dréo, de Lambézellec.
 1892-1898. Guillaume Le Jeune, de Plabennec.
 1898-1905. Jean-Y^s Goudédranche, de Cléden-Cap-Sizun.
 1905-1913. Jean-Marie Pelléter, de Pluguffan.
 1913. Joseph-Marie Perret, de Quimper.

Malgré le peu de ressources qu'offrait l'île, elle ne fut cependant pas absolument privée de recteurs ; et si, quelquefois, elle dut attendre la nomination d'un pasteur, immédiatement les habitants faisaient d'incessantes réclamations à l'autorité ecclésiastique. A la mort de M. Ségalen, en 1819, le Maire écrivait : « Depuis mémoire d'homme, notre île n'a jamais resté sans pasteur. Même dans le temps pénible de la Révolution, nous en avons un très souvent pour nous, et, à son absence, nous savions sa demeure. »

Lors de la mort de M. Pouliquen, recteur, le 1^{er} Janvier 1823, M. Vincent Masson, maire de l'île, exposait à Monseigneur le triste état des habitants, privés de l'assistance d'un prêtre depuis près de six mois.

« Monseigneur, j'ai l'honneur, au nom de la très Sainte Trinité, dont j'ai eu l'honneur de recevoir l'approbation de Sa Majesté le Roi, sur la possession de notre presbytère, dont nous sommes à présent, Dieu merci, assurés à perpétuité. Au nom de Dieu, ne nous abandonnez point dans une si grande désolation dont j'en suis à présent avec tous les honnêtes gens de ma commune ; ayez, par un effet de votre compassion pour nous, la grâce de nous accorder un pasteur ; car, malheureusement, Monseigneur, les vices augmentent, n'ayant aucun ecclésiastique pour nous conduire sur la sainte religion. J'ai eu l'honneur de prier des ecclésiastiques de venir dans notre île, pour donner les pâques à tout le monde et faire les baptêmes que nous avons à faire ; mais je n'ai pas eu la consolation de le voir.

« Ayez, par un effet de votre grande compassion pour nous, la grâce de nous consoler en nous donnant une bonne réponse le plus tôt que vous jugerez possible... »

Dans la suite, le nombre des prêtres permit d'assurer plus régulièrement le service religieux de l'île ; mais la misère était encore très grande, et le passage au continent toujours risqué.

Le 17 Novembre 1840, M. Peton, recteur, annonçait à l'Evêque que le toit de l'église venait d'être détruit par la tempête du 13 Novembre. L'église elle-même, reconstruite pourtant en 1776, était en mauvais état.

« J'ai surtout le cœur percé de douleur, en voyant les pauvres de Molène exposés à mourir de faim, sans pouvoir moi-même les soulager. Ce qui fait que la misère est à son comble, c'est que la récolte a été si mauvaise que la plupart ont à peine recueilli ce qu'ils avaient semé.

« A Ouessant, où j'ai été vicaire, j'y ai vu bien des pauvres dignes de compassion ; mais nous pouvions en soulager quelques-uns et intéresser à leur sort quelques familles aisées ; mais ici, pas une famille qui puisse procurer du pain aux malheureux, et j'y connais plus de vingt maisons pleines d'enfants, où il n'y a ni blé ni pommes de terre ni aucun moyen de subsistance. »

Mgr Graveran envoya immédiatement 100 francs au Recteur, et intervint près du Préfet, qui promit d'envoyer 500 francs pour subvenir à cette cruelle nécessité.

Le 16 Août 1841, le même M. Peton racontait à Mgr Graveran une aventure qui aurait pu devenir tragique. Au commencement d'Août, il s'embarquait pour aller se confesser à Porspoder. M. Cuillandre, vicaire à Plouhinec, était cependant à ce moment dans l'île ; M. Peton aurait voulu se confesser à lui ; mais il ne put vaincre le scrupule de ce confrère, qui prétendait n'avoir pas juridiction à cet effet. Voici comment M. Peton racontait son retour à l'île :

« Le jour de Saint-Laurent, je partis de Melun, en Porspoder, vers les 9 heures et demie du matin, dans le dessein de me rendre à Molène ; le temps était assez beau, mais, vers les 11 heures, il s'éleva une tempête terrible, qui dura jusqu'au lendemain matin ; nous fûmes, pendant quatre heures, couverts de lames à chaque instant et presque sans espoir de nous sauver.

« Quant à moi, sans penser au danger, je travaillais de mon mieux à aider les pauvres matelots, dont quelques-uns commençaient à se désespérer ; mes mains en portent encore les marques.

« Après avoir vogué au gré de la mer et de la tempête pendant cinq heures, nous pûmes, à force de courage, gagner une petite île inhabitée, nommée Bannec, située entre Ouessant et Molène. Pour y débarquer, nous fûmes

obligés de nous jeter à la mer, pour chercher à sauver notre pauvre barque. Là, tout détrempés, nous passâmes le reste du jour et la nuit suivante au pied d'une roche, seul asile dans ce désert, avec un peu de pain d'orge tout imbibé d'eau de mer, sans feu et sans autres compagnons que des oiseaux sauvages. Je n'ai jamais eu tant froid, ni trouvé de nuit si longue.

« Je croyais que cela aurait nui à ma santé ; mais non, je suis aussi bien qu'auparavant.

« Le lendemain, vers les 7 heures du matin, le temps et la mer se calmèrent un peu. Nous quittâmes notre désert, et arrivâmes à Molène, tout transis de froid, vers les 8 heures, au grand étonnement des habitants, qui, nous ayant vus sortir de Melun, la veille, nous croyaient tous au fond de la mer. »

Depuis cette époque, les communications avec le continent ont été bien facilitées par la navigation à vapeur, et les conditions de l'existence pour les îliens se sont bien améliorées. Malheureusement, la tempête et la brume rendent toujours ces parages fort dangereux. Mais, comme au XVIII^e siècle, les marins de Molène sont aussi courageux et les habitants aussi hospitaliers pour venir en aide aux naufragés. Ils se sont particulièrement signalés lors du naufrage du *Drumont Castle*, dans la nuit du 16 au 17 Juin 1896, rendant les derniers devoirs à ceux qu'ils n'avaient pu arracher à la mort. Les témoignages de reconnaissance ne leur ont pas manqué de la part des Anglais qui leur ont offert, notamment, une belle horloge et un calice orné de pierres précieuses pour l'église de Molène.

M. du Chatelier signale trois menhirs dans l'île.